



Procès verbal de la réunion du Comité Syndical
Séance du 5 Novembre 2009 à 18h
Salle des Fêtes de St Nazaire - Complexe la Bioune

Nombre de délégués présents : 28

Excusés : M. BROCHE, BIALLET, BAKALEM, GIGANON, LE PAPE et MEDARD.
Mme HARTER.

Le quorum étant atteint, le Conseil Syndical peut valablement délibérer.

M. ROKITA accueille les délégués du SIIG et les invite à un verre de l'amitié offert par la mairie de St Nazaire, à la fin de la séance.

M. CHARRE remercie la commune qui nous accueille et ouvre la séance.

1. Approbation du PV du 26 mai 2009

Pas de remarque.

Le PV est adopté à l'unanimité.

2. Gratification stagiaire

M. CHARRE présente la stagiaire qui a intégré le syndicat pour une durée de un an, il s'agit de Mademoiselle Dominique LE COCQ. Elle va effectuer une licence professionnelle à l'université de Carcassonne. Il est proposé de lui verser une indemnité de l'ordre de 400 € par mois de stage effectif. Elle est au syndicat actuellement pour une durée de huit semaines et pour un total de vingt-et-une semaine. Elle va préparer une licence Traitement des Informations Géographiques (TIG).

Mise aux voix : 28 pour

La gratification stagiaire est approuvée à l'unanimité.

3. Présentation du nouveau site Internet : www.siiig.fr

La salle des fêtes ne disposant pas de connexion internet, M. CONSTANT fait une démonstration à l'aide d'un diaporama powerpoint.

Il rappelle qu'il y a deux possibilités pour se connecter sur le site, soit en tapant directement l'adresse www.siiig.fr, soit en passant par GOOGLE. La nouvelle page d'accueil est plus conviviale et plus attractive.

M. CONSTANT présente le site en plusieurs étapes.

Rubrique « Actualités »

Située à droite, cette zone permet de diffuser des informations, par ordre chronologique, de tout ordre. L'avantage est que l'on peut s'inscrire à une liste de diffusion, à tout moment. Par exemple, il est possible d'avoir les dates à jour des conseils syndicaux et des différentes réunions ainsi que les lieux.

Rubrique « Cartographie en ligne »

Il existe deux types d'accès. L'un est un accès sécurisé aux données de la commune, avec une connexion utilisable uniquement en mairie. L'autre est un accès public qui est ouvert à la consultation Internet de toutes les données publiques autorisées : PLU, carte IGN, plan cadastral, etc.

Rubrique « Contact »

Cette rubrique offre la possibilité de contacter les services administratifs et techniques. De plus, toutes les coordonnées concernant le syndicat se trouveront dans cette partie (téléphone, plan d'accès, etc.).

Rubrique « Prêt de données »

Cette rubrique permet de remplir un formulaire, qui donnera lieu à une convention rédigée, signée et retournée par courrier postal, ce qui sera plus rapide et plus sûr dans l'échange des données.

4. CCTP pour la numérisation des documents d'urbanisme (POS/PLU)

Afin de palier aux problèmes rencontrés avec différents cabinets d'urbanisme qui ne retransmettent pas les données numérisées au bon format, le SIIG a élaboré un Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP). Ce cahier des charges va permettre aux communes de pouvoir obtenir des données conformes au format demandé, c'est-à-dire un format base de données et non pas des fichiers dessin ; ceci afin d'éviter que les données soient inadaptées aux outils cartographiques et donc inexploitable. M. CONSTANT précise que les cabinets d'urbanisme doivent, à minima, restituer les documents réglementaires (plans de zonage et règlements associés).

Deux formats sont proposés, soit en version papier, soit en version numérique mais il s'agit d'être vigilant car le format PDF n'est qu'une simple copie du document papier, donc inexploitable dans une application de cartographie. Il faut exiger l'un des formats défini dans le CCTP, ce qui permettra au SIIG de les intégrer dans les applications utilisées.

M. CONSTANT prend deux exemples qui soulignent ce genre de problèmes, le premier met en évidence le manque de précision des limites des zonages POS/PLU par rapport aux limites de parcelles et le deuxième évoque le problème des marges inconstructibles définies sous forme de lignes et non de zones à part entière. Il apparaît donc que, si les zones ne sont pas clairement définies, le syndicat doit procéder à une re-numérisation des données afin de les intégrer dans les applications.

En résumé, il est proposé de faire adopter le mode de fonctionnement suivant :

- soit, dès le départ, au niveau des communes, le cabinet d'urbanisme choisi pour l'élaboration du POS ou du PLU est apte à respecter le CCTP. Dans ce cas les données numériques fournies seront conformes et exploitables.
- soit, après coup, suite à l'élaboration du POS ou du PLU, une re-numérisation des documents d'urbanisme sera entreprise aux frais de la commune, le SIIG se chargeant de démarcher auprès des prestataires spécialisés en numérisation de documents d'urbanisme, à savoir les zonages et les règlements associés.

M. CHARRE tient à préciser que les communes et les délégués doivent être vigilants sur la restitution des données ; une re-numérisation représente effet un surcoût financier pour la commune.

5. Proposition de photo aérienne à très haute résolution

Une Société « France Vidéo Photos » propose des photos aériennes aux communes le souhaitant et M. CHARRE tenait à signaler que les photos verticales proposées étaient au bon format donc exploitables par le syndicat. Les vidéos et les photos obliques, par contre, ne le sont pas. Cela peut avoir un intérêt pour la commune qui désire mettre en avant un ouvrage particulier. M. CHARRE et M. CONSTANT voulaient juste en informer les délégués.

6. Questions diverses

- Projection Lambert 93

M. CONSTANT indique que le projet de convertir toutes les données en Lambert 93 est abandonné. La présence de Mademoiselle Jane-Marie GARDE, pendant quatre mois, a permis de mettre en place une automatisation de la conversion qui facilite l'échange et l'intégration des données en projection Lambert 93. En interne, le SIIG restera en Lambert III Sud. En externe, les échanges se feront en projection Lambert 93.

- Société Télé Atlas

Ensuite, en ce qui concerne un éventuel protocole d'accord avec la Société Télé Atlas, celui-ci permettrait de mettre à jour les données de voirie pour les systèmes GPS embarqués notamment. Le problème soulevé est que l'échange est unilatéral. Télé Atlas demande des données aux communes dans le but commercial de les revendre aux distributeurs de systèmes GPS. M. CONSTANT insiste sur l'idée que cela a un intérêt pour les grosses agglomérations. Les GPS rendent service aux administrés en leur facilitant l'accès sur leurs lieux de travail, en leur indiquant les travaux et les déviations possibles. Ce système n'a que peu d'intérêt à l'échelle des communes du SIIG.

- Rencontre avec le cabinet Sud Environnement

Après quatre mois d'attente, une rencontre avec M. LENGRONNE, responsable du cabinet Sud Environnement a eu lieu.

M. CHARRE ne remet pas en doute le travail réalisé par ce cabinet d'études mais plutôt ses pratiques. En effet, c'est le seul cabinet qui ne joue pas le jeu de restitution de données. Cela va même plus loin car lors de l'entretien il a bien stipulé que les données de POS et PLU étaient sa propriété intellectuelle. M. CHARRE souhaite limiter la transmission des données à M. LENGRONNE et son cabinet. Ce dernier a sous-entendu que cela ne le dérangerait pas car il les obtient sans problème directement auprès des communes. Il prétend donc pouvoir se passer du SIIG. M. CHARRE rappelle que les données de POS-PLU sont des données publiques mais que le cadastre est la propriété de l'Etat.

La DGI a été alertée sur ce sujet car M. LENGRONNE est dans l'illégalité à partir du moment où il utilise ces données sans autorisation.

M. LENGRONNE estime qu'il a effectué le travail demandé car il a fourni un document papier, mais le SIIG ne peut pas intégrer ces données au cadastre.

Six communes sont concernées : SALAZAC, St ALEXANDRE, St ETIENNE DES SORTS, CARSAN, LAUDUN et VENEJAN.

M. DEMARBRE, ainsi que M. PORTAL demandent au Président si des recours sont possibles, M. CHARRE répond que c'est à la commune de faire un recours et non pas au SIIG.

MME FAUVEL tient à apporter une précision en signalant aux délégués de ne pas hésiter à consulter le syndicat lorsqu'ils font appel à un cabinet d'études, et surtout qu'il ne faut pas se précipiter pour effectuer le solde de la facture de prestations. Car comme elle tient à le préciser, au-delà du coût, il y a aussi un souci de fiabilité des données et donc un risque d'erreurs supplémentaires. Enfin, elle précise que la renumérisation interviendra en recours final lorsque toutes les solutions auront été envisagées.

M. PORTAL souhaite savoir si une liste des cabinets d'études est disponible au syndicat, M. CONSTANT et M. CHARRE soulignent qu'il est prévu d'intégrer cette liste dans le nouveau site internet (www.siiig.fr).

M. CONSTANT signale que la situation devrait se débloquer rapidement pour les communes concernées, une consultation ou appel d'offre va être mené pour faire appel à des prestataires une fois que tous les documents règlementaires papier ou PDF (plans de zonage et règlements associés) auront été récupérés.

- Nouveau siège

En ce qui concerne la construction du nouveau siège des syndicats, M. CHARRE précise qu'il est d'accord sur le principe et qu'il a donné son accord pour que le SITDOM lance une étude de faisabilité. La pré-étude faisait apparaître un montant compris entre 400 000 € et 450 000 €, avec une annuité de 30 000 € (capital et intérêts), pour une surface d'environ 300m². Ces locaux se situeraient sur la commune de St Nazaire, à côté du quai de transfert, car le terrain appartient déjà au SITDOM. Dès que le Président en saura plus il en informera les délégués.

- Convention de prêt de données

Enfin, un point est fait sur le nombre de conventions de prêts de données établies depuis le 1^{er} janvier 2009. Leur nombre s'élève à quarante-huit. Elles concernent essentiellement des extensions de réseaux d'eau potable, des projets de PLU et des aménagements de voirie.

- Connexions Veremap

M. CONSTANT fait aussi un point sur le nombre de connexions VEREMAP. Il apparaît que celui-ci est, depuis le mois de septembre, supérieur à 1 500 connexions par mois. Ainsi, de plus en plus de personnes se connectent et utilisent l'outil mis à leur disposition, autant en accès sécurisé (connexion avec nom d'utilisateur et mot de passe) que libre (connexion publique).

- Partenariat SMDE

Pour finir, M. CHARRE annonce aux délégués que le réseau d'électricité devrait pouvoir être mis à jour suite à un prochain accord avec le SMDE 30 (Syndicat Mixte Départemental d'Electricité). Un rendez-vous a été pris le lundi 23 novembre afin de convenir de certaines modalités. M. CHARRE s'est rendu compte que les réseaux électriques de sa commune n'étaient pas à jour ; cela a pour conséquences de ne pas pouvoir enlever des servitudes présentes. En effet, pour les enlever il faut qu'EDF transmette l'information aux services du cadastre de la Direction Générale des Impôts ce qui n'est pas souvent fait en temps réel. EDF fournit les données au SMDE 30, tous les ans. De plus, le format des données concernées est intégrable au SIIG. Le Président informera les délégués du résultat de ce rendez-vous lors du prochain conseil syndical.

Les délégués n'ayant pas d'autres questions, M. CHARRE clôt la séance.

Le Président,

J-P. CHARRE